

IR/ATCO : MISE EN ŒUVRE DES ECP, ECL AU SNA SUD CT EXCEPTIONNEL DU 5 OCTOBRE 2016

La transposition du règlement européen CE 2015/340 (IR/ATCO) s'impose aux contrôleurs de la DSNA au 1^{er} janvier 2017 et ses modalités de mise en œuvre sont le fruit d'un long travail aux niveaux national et local.

Le SNNA/FO, en marge de ses travaux avec la DSNA, a sollicité la DSAC pour surmonter des blocages et obtenir des éclaircissements et a fédéré les partenaires locaux afin d'obtenir un texte le moins pénalisant possible pour les agents concernés.

Lors d'une réunion préparatoire, le document présenté par le SNA Sud n'a pu être validé face à la multitude d'amendements essentiels.

Pendant le CT du 5 octobre, les propositions constructives du SNNA/FO ont été acceptées par le SNA Sud qui a levé, pas à pas, les contraintes que son Service Exploitation avait glissées dans cette transposition locale d'un texte national.

Ce texte amendé pour prendre en compte les nombreuses modifications introduites lors de ce CT sera présenté au prochain CT prévu au mois de novembre et sera soumis au vote.

Rajouter une couche « made in SNA Sud » aurait été très inégalitaire pour les contrôleurs et pénalisant pour la subdivision instruction et les services locaux déjà bien occupés.

Dans les faits, pour appliquer le règlement au 1^{er} janvier prochain, il est d'ores et déjà nécessaire de se préparer pour la mise en place de tests ECP (Evaluation des Compétences sur Position) et ECL (Evaluation des Compétences Linguistiques) en date du 1^{er} octobre dernier.

ECP : (transposition de la Note d'Information Technique NIT DSNA n°160125)

Les séances d'évaluations ECP seront réalisés dans les 3 mois précédant la date d'expiration de la MU sous forme d'une évaluation continue (un cycle à LFBO, une semaine dans les autres centres) ou sous forme dédiée d'une durée comprise entre 0h30 et 1h30.

Ces séances seront fonction de la mention à proroger à LFBO et sous forme d'une évaluation LOC pour les autres centres.

ECL : (transposition de la Note d'Information Technique NIT DSNA n°160126)

Pour démontrer le niveau 4 en anglais les séances d'évaluations ECL seront réalisées dans les 3 mois précédant la date d'expiration de la ML.

Elles pourront se faire sur position (ECLP) uniquement à LFBO et LFMK selon des critères de trafic anglais dignes d'un secret d'état !

La durée de l'évaluation sera comprise entre 0h30 et 1h30 et menée par un évaluateur-contrôleur.



Les agents des autres terrains subiront une évaluation suite à une action de formation (ECLF), un évaluateur-contrôleur appréciera un échange entre l'agent et le linguiste local.

Le SNNA/FO rappelle à l'importance de respecter le PIFA, le cas échéant l'agent devra passer un test de type MTF.

A noter qu'une double évaluation ECP/ECLP sera possible à LFBO et LFMK.

Les examinateurs et les évaluateurs contrôleurs seront nommés par les commissions de nomination CdT/CdQ respectives pour LFBO et LFBL et par des commissions de nominations qui vont être créées dans les autres services.

Quant à la répartition des examinateurs et des évaluateurs, elle devra se conformer à un quota de 20% d'agents primés pour chaque centre. Pour rendre plus de souplesse l'implication des CCA/ACCA/IR/CdQ/CdT et autres agents déjà primés sera recherchée sous forme de bénévolat.

Incapacité Temporaire pour cause de compétence :
(transposition de la Note d'Information Technique NIT DSNA n°160124)

En parallèle de toutes ces évaluations l'EASA impose de traiter de l'Incapacité Temporaire. Si le document traitant des raisons médicales est toujours en gestation à la DSNA, l'IT pour cause de compétences est validée et s'appliquera aussi au 1^{er} janvier 2017.

Dans chaque organisme du SNA Sud, il sera donc créé une commission spéciale pour traiter des cas des contrôleurs éprouvant des difficultés théoriques, pratiques ou linguistiques.

Le SNNA/FO encourage chaque contrôleur à prendre connaissance de ces différentes NIT afin de mieux en connaître les rouages.

Si le SNNA/FO a accompagné l'administration dans la transposition de ces textes il rappelle que tout ce travail a été réalisé dans la seule hypothèse d'une MU à 3 ans et ne pourra cautionner un passage à 1 an ! En l'état, toutes ces contraintes seraient impossibles à supporter et leur mise en œuvre inenvisageable sans gripper le système.

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !

Nom & Prénom :

Date de naissance :

A....., le.....

Corps :

Signature

Affectation :

Adresse professionnelle :

☎ :

A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail

Portable :

ou par courrier : SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116

Email :

33704 MERIGNAC CEDEX

